

FOURRIERE ANIMALE MUNICIPALE
Tel 04-77-29-40-61

Les agents de la fourrière animale s'occupent des captures des animaux errants sur la voie publique 24H sur 24 et 7 jours sur 7.

De 18 h à 6 h, contactez le Commissariat de police (04-77-31-06-06)

Les animaux errants font l'objet de la procédure suivante :

- Identification auprès du fichier canin ou félin
- Les propriétaires sont contactés après identification selon
- visites vétérinaires à l'entrée

TARIFS 2014

- indemnité de fourrière (capture d'un animal) : 25,55 €
- frais de séjour à la fourrière animale : 11,18 €
- récupération des animaux en astreinte : 59,48 €
- frais de recherche : 13,46 €